

Texte publié dans : Fatiha Belmessous, Loïc Bonneval, Lydia Coudroy de Lille, Nathalie Ortar (dir.), *Logement et politique(s). Un couple encore d'actualité ?*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et sociétés », 2014, 284 p., p.179-198

Adapter le logement social à la « culture » des habitants en Outre-Mer.
La résorption de l'habitat insalubre appliquée aux marrons de Saint-Laurent-du-Maroni (La Charbonnière, 1985)

Clémence LÉOBAL¹

Les départements et territoires d'Outre-Mer sont le lieu d'expérimentations de nouvelles politiques de logement et d'habitat, à l'instar de la loi Debré de 1964 sur les bidonvilles, mise d'abord en œuvre à la Réunion, puis en métropole. Le cas de la Guyane, et plus particulièrement de Saint-Laurent-du-Maroni, où des lois françaises sont appliquées à une situation migratoire d'Amérique latine, témoigne de la façon dont les politiques dites de résorption de l'habitat insalubre (RHI) sont réappropriées par les acteurs locaux, dans un contexte transfrontalier aux hiérarchies sociales spécifiques (voir encadré ci-dessous). Du fait d'un exode rural de plus en plus massif, les populations marronnes venant du Haut-Maroni ont construit de denses quartiers d'habitat sur pilotis le long des berges du fleuve, à proximité du centre-ville. Des projets de rénovation du centre-ville sont initiés par les services de l'État dans les années 1970. L'opération ne peut finalement être mise en œuvre qu'après l'élection à la Mairie de Léon Bertrand² en 1983. Les marrons sont ainsi

¹ Doctorante à l'université Paris-Descartes, Sorbonne Paris Cité, sous la direction d'Anne Gotman (Cerlis, Paris-Descartes) et de Benoît de L'Estoile (IRIS, EHESS).

² Léon Bertrand est né en 1951 en Guyane, d'un père créole et d'une mère amérindienne du Surinam – bien qu'appartenant par son éducation à la communauté créole de Saint-Laurent-du-Maroni, il parle ainsi le créole surinamais compris entre autres des marrons. Jeune professeur de physique, il est élu en 1982 conseiller général sous l'étiquette RPR, puis en 1983 maire de Saint-Laurent-du-Maroni. Il occupe un siège de député de 1988 à 2007 et est nommé secrétaire d'État, puis ministre délégué au Tourisme de 2002 à 2007, sous la présidence de Jacques Chirac. Il est, à la date de rédaction de ce texte, maire UMP de la commune.

déplacés en périphérie de la ville, au lieu-dit La Charbonnière, dans de curieuses petites maisons triangulaires, dont la toiture pointue est en bardeaux de bois. Il s'agit d'un modèle de logement social dit « adapté » à leur supposée tradition : non seulement le modèle choisi est inspiré des maisons coutumières du fleuve, mais la démarche est également participative, à travers l'autoconstruction. Nous étudierons ici, à travers cet exemple, comment les politiques françaises d'insalubrité ont connu une mise en œuvre expérimentale, et comment elles ont été réinterprétées par les différents acteurs de ce projet³.

LES MARRONS A SAINT-LAURENT-DU-MARONI

Saint-Laurent-du-Maroni est située dans l'estuaire du Maroni, à la frontière entre la Guyane et le Surinam. La ville est fondée pour le bagne en 1857. Au départ de l'administration pénitentiaire, en 1949, sa population s'est modifiée. Elle connaît un afflux migratoire d'amérindiens de l'estuaire, mais aussi de populations rurales du Haut-Maroni, qu'il s'agisse de créoles ou de marrons – les descendants d'esclaves ayant fui les plantations du Surinam pour l'amont des fleuves amazoniens depuis le xvii^e siècle. À partir des années 1950, les migrants marrons construisent des maisons sur pilotis sur la berge du Maroni, entre le mur du Camp de la Transportation (l'ancien bagne) et l'eau. Ces quartiers se densifient dans les années 1970. Employés aux tâches nécessitant peu de qualifications, ils sont alors exclus des services publics d'éducation, de logement ou de santé ainsi que de la vie civique.

Les politiques menées en France contre l'habitat insalubre ont commencé dès l'après-guerre. Elles sont progressivement dotées d'outils législatifs, comme la loi Vivien sur la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) de 1970 (Blanc-Chaléard, 2008). C'est seulement progressivement que l'outil de la RHI est mobilisé pour planifier le relogement des marrons installés sur les berges hors du centre-ville. Dès les années 1960, des projets innovants de relogement, de type

³ Je remercie Akeli Assiti, Léon Bertrand, Frédéric Lanjouère-Croux, Jacques Maurice, Marie-Thérèse Morel, Pierre Neman, Béranger Sainte-Luce et Jean-Pierre Wiczorek de m'avoir accordé des entretiens, ainsi que Patrice Arrès-Lapoque et Christiane Chanliau pour leur relecture.

autoconstruction, avaient été menés en Guadeloupe et à Mayotte. À partir de la fin des années 1970, des politiques spécifiques à l’Outre-Mer sont élaborées, et des outils permettant l’accession « très sociale » à la propriété sont créés, notamment grâce à la nouvelle aide financière aux personnes, appelée « logement très social » (LTS), (Benzaglou, 2010). L’opération de La Charbonnière s’inscrit dans la continuité de ces expérimentations : les fonctionnaires de l’Équipement, le plus souvent métropolitains, circulent d’une collectivité d’Outre-Mer à l’autre et exportent ainsi des pratiques et des conceptions du logement social.

Leur application au logement des marrons de Guyane, population à l’époque qualifiée de « tribale » ou de « primitive », et de manière croissante considérée comme une population immigrée étrangère, ne se fait pas sans adaptation. À l’époque de l’opération, le seul scientifique spécialiste des marrons était Jean Hurault, fervent opposant à ce qu’il appelle la « francisation » des marrons⁴ ainsi qu’à leur implantation en ville (Hurault, 1965). Les fonctionnaires de l’État ont ainsi conçu un projet de relogement spécifiquement pensé pour correspondre à la « culture » des marrons, telle qu’ils se la représentent. Toutefois, ces acteurs ne sont pas les seuls à réinventer ces politiques urbaines : pour la municipalité, les financements apportés pour la RHI constituent une opportunité de déplacer les populations marronnes en périphérie, et de « libérer » ainsi l’espace des berges du fleuve du centre-ville. Les habitants sont, quant à eux, exclus des processus de décision de l’opération. Ils développent toutefois des stratégies en termes de construction et d’aménagement des nouveaux logements sociaux.

Les recherches sur les marrons relèvent surtout des études rurales (Price et Price, 2003), et la question de leur place en ville a peu été traitée, à l’exception des travaux d’un anthropologue (Bilby, 1990) et d’une sociologue urbaniste (Hublin, 2002). Dans cette contribution, j’étudierai la manière dont les politiques d’insalubrité ont été mises en œuvre à destination des marrons, à travers l’analyse du déroulement de la première opération de RHI à leur égard, celle de La

⁴ Il appelle « francisation » la politique d’attribution de la nationalité française aux personnes nées en Guyane sans avoir été recensées par l’état civil, ce qui était souvent le cas des marrons et des amérindiens, via la création de « jugements déclaratifs de naissance », à partir de 1964. Cela induit, selon lui, une « acculturation » de la population.

Charbonnière⁵. Comment le dispositif de la RHI est-il réinterprété par les différents acteurs locaux, les services déconcentrés du ministère de l'Équipement, la municipalité et enfin les habitants – qui poursuivent chacun des objectifs propres ?

Nous verrons, tout d'abord, que ce projet, initié par les services de l'État, s'inscrit dans une orientation nationale, qui vise à donner à l'Outre-Mer des outils spécifiques en matière d'habitat. Lors de sa mise en application, le projet de déplacement est ensuite réapproprié par les acteurs locaux, notamment par la municipalité, mais aussi, à leur échelle, par les habitants eux-mêmes. Enfin, j'analyserai les difficultés rencontrées lors de la mise en pratique de cet idéal de construction d'un habitat dit « adapté » à la culture des marrons.



Source : d'après mairie de Saint-Laurent-du-Maroni, 2013.

⁵ Ce travail repose principalement sur les archives de la subdivision de la Direction départementale de l'Équipement (DDE) de Saint-Laurent-du-Maroni, maître d'œuvre de l'opération. Ce fonds de la DDE est complété par des archives privées d'agents de la DDE, par des entretiens avec les décideurs politiques, et par les archives communales, malheureusement non encore classées. Enfin, des entretiens avec des habitants de La Charbonnière ont été réalisés en français ou avec un traducteur du Ndjuka.

La lente insertion du projet de relogement des marrons dans la

RHI

Jusque dans les années 1970, l'installation des marrons sur les berges du fleuve, espace délaissé par l'urbanisme colonial, ne faisait pas l'objet de projets d'intervention publique. Toutefois, au moment de l'amplification et de la pérennisation des migrations marronnes, les services de l'État envisagent de déplacer les marrons des berges vers l'extérieur du centre-ville, au lieu-dit La Charbonnière – alors un marécage. D'abord envisagé en termes de rénovation urbaine, le projet est progressivement rattaché aux politiques de RHI, pour lesquelles des outils spécifiques à l'Outre-Mer voient le jour : parcelles viabilisées dès les années 1960, applications locales de la RHI facilitées par la création de la ligne budgétaire unique pour le logement en Outre-Mer en 1978, puis Logement Très Sociaux (LTS) en 1981. Après avoir retracé l'histoire de ces différentes innovations, je montrerai comment le projet de logement des marrons de Saint-Laurent-du-Maroni est progressivement rattaché à ces orientations politiques nationales.

La création d'outils de lutte contre l'habitat insalubre en Outre-Mer

Dès les années 1950, en Algérie française, des politiques d'habitat « adapté » avaient permis la construction de logements « musulmans » (de Barros, 2005). L'Outre-Mer continue de fonctionner comme un laboratoire sous la V^e République. Les crédits de la loi Debré de 1964 sur la résorption des bidonvilles sont prioritairement dirigés vers ce département en 1965 et 1966⁶, avant de financer les opérations de suppression des grands bidonvilles de métropole. En parallèle de ces opérations, durant les années 1960, les idées d'autoconstruction et d'accession à la propriété passent progressivement sur le devant de la scène : à une époque où le logement social est principalement locatif, faire accéder les « pauvres » à la propriété est novateur. Même si des expériences de ce type sont réalisées en métropole, comme le projet en autofinition par les bénéficiaires portugais en 1970 à Goussainville, l'Outre-Mer est un lieu privilégié d'expérimentation de ces idées

⁶ Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie. Direction de la construction. Bilan des procédures d'intervention de l'État dans la résorption d'habitat insalubre. Novembre 1978. IAURIF, division habitat équipement. Étude réalisée par Catherine Larnicol, sous la direction de Joseph Berthet (CDU 18828)

nouvelles. Un réseau de professionnels de l'habitat engage une réflexion réformatrice sur l'habitat social, y compris au sein du ministère de l'Équipement, tandis que des fonctionnaires locaux mettent en œuvre une série d'expérimentations.

L'idée de parcelles viabilisées est une variante de la rénovation urbaine en Outre-Mer, qui prévoit un relogement en accession à la propriété au moindre coût pour l'État. Dès 1961, à la Réunion, un entrepreneur invente les « cases Tomi », qui permettent la mise en œuvre d'un habitat social individuel, en accession à la propriété, fabriqué en série. Le système des parcelles viabilisées proprement dit est inventé en Guadeloupe lors de l'opération de rénovation urbaine de l'assainissement à Pointe-à-Pitre, commencée en 1964. Jacques Maurice, un ingénieur des travaux publics de l'État (ITPE) alors responsable du groupe d'étude et de programmation de la DDE de Guadeloupe, décide avec le patron de la société immobilière locale, la SODEG, de déplacer les cases autoconstruites d'un site insalubre vers des parcelles préalablement pourvues en réseaux de voirie, d'eau et d'électricité⁷. Par la suite, Jacques Maurice deviendra directeur de l'Équipement à Mayotte, puis en Guyane, et tirera les leçons de cette première expérience d'habitat « adapté » à l'Outre-Mer. Il note que les enquêtes de satisfaction ont révélé que les habitants auraient préféré garder leur organisation en *clusters* familiaux⁸.

En 1973, la RHI est étendue aux départements d'Outre-Mer (DOM⁹). Ces crédits sont utilisés par les urbanistes réformateurs travaillant dans les DOM-TOM, qui sont souvent partis très jeunes en Outre-Mer en tant que « Volontaires à l'Aide Technique », un statut financé par le ministère en charge de l'Outre-Mer pour faciliter les embauches. Cette

⁷ Entretien avec Jacques Maurice du 16 mars 2012.

⁸ La loi Vivien de 1970 instaurant la résorption d'habitat insalubre (RHI) permet la suppression des grands bidonvilles de France (Blanc-Chaléard, 2008). Cette politique prévoit que le ministère de l'Équipement subventionne à 100% le déficit des opérations d'aménagement comportant la résorption des bidonvilles et le relogement sur place ou à proximité de leurs habitants. Les derniers bidonvilles de métropole sont éradiqués dans les années 1970, et le groupe interministériel permanent chargé de l'application de la loi Vivien disparaît en 1976, remplacé par le Fonds d'aménagement urbain, renommé Fonds social urbain en 1984. En Outre-Mer, toutefois, les bidonvilles continuent d'exister en tant que catégorie d'action publique.

⁹ Centre de documentation urbanisme, bulletin du groupement interministériel permanent pour la résorption de l'habitat insalubre n°13, octobre 1974, La RHI dans les DOM, p. 4.

« mouvance » réunit des urbanistes et architectes comme Léon Attila Cheyssial, ou les architectes de la faculté de Grenoble, mais aussi des patrons de sociétés du bâtiment¹⁰. Ils sont inspirés par Hassan Fathy, architecte égyptien dont l'ouvrage *Construire avec le peuple* (1970) traite de l'autoconstruction en terre, réalisée dans le respect des « traditions » égyptiennes. Un projet en autoconstruction en terre est mené à Mayotte après que Jacques Maurice y est nommé directeur de l'Équipement en 1976¹¹. Ce projet est soutenu par le directeur de l'Urbanisme et de la Construction, Jean-Michel Bloch-Lainé, et par son adjointe, Edmée Crivelli, sensibles au thème de l'accession sociale à la propriété. Les acteurs d'Outre-Mer ont donc aussi des soutiens métropolitains. En Guyane, le groupe de travail sur la RHI, fondé en 1975, se concentre sur des opérations sur l'île de Cayenne, et ne prend pas en compte le cas de Saint-Laurent-du-Maroni¹². L'application de la RHI est surtout pensée pour les bidonvilles des Antilles, où les habitants des bidonvilles sont créoles et Français (SMUH, 1976), et non pour la Guyane où beaucoup sont étrangers, voire apatrides.

Avec la « ligne budgétaire unique » créée en 1978 dans le budget du ministère de l'Équipement et du Cadre de vie, le financement des aides publiques au logement dans l'Outre-Mer est rendu plus accessible. En 1981, une nouvelle formule de financement de l'accession à la propriété pour les plus défavorisés est créée, le « logement très social » (LTS). À la Réunion, sous l'impulsion du DDE Serge Dutruy, deux types de LTS sont créés : le LTSf avec une participation financière, livré entièrement terminé ; et le LTSn avec une participation en nature, qui est à finir par l'accédant. Pour la Guyane, une troisième catégorie de LTS est créée en 1983 pour les « populations tribales », appelée Produit intermédiaire (PI) : les matériaux sont financés à 100%, et la main-d'œuvre formée par l'attributaire (Bertile, 1985). En 1986, les LTS sont remplacés par les « logements évolutifs sociaux » (Benzaglou, 2010). Ces différents outils permettant de financer des projets participatifs seront utilisés à Saint-Laurent-du-Maroni.

¹⁰ Entretien avec Jacques Maurice du 15 mars 2010.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Bulletin du groupement interministériel permanent pour la résorption de l'habitat insalubre*, n°13, Centre de documentation sur l'urbanisme, octobre 1974, p. 15.

Les premiers projets de déplacement des marrons

Les premières réflexions sur l'habitat des marrons de Saint-Laurent-du-Maroni émanent de différents services de l'État, soucieux du bien-être des marrons, qu'ils appellent désormais « Boni », à la place de la dénomination péjorative « Bosh » alors employée. En 1974, les services de l'État incluant la Direction départementale de l'agriculture (DDA), la Direction départementale de l'équipement (DDE) et la préfecture élaborent un plan de déplacement¹³. L'opération est envisagée comme rénovation urbaine, financée aux deux tiers par l'État et au tiers par la municipalité. Une première étude de la DDE revalorise l'image des marrons, dont elle rappelle la « propreté¹⁴ ». L'appellation « Boni », nouvelle et supposée valorisante, ne signifie pas pour autant le rejet de stéréotypes primitivistes : le rapport consubstantiel des marrons au fleuve doit être respecté lors du déplacement de ces populations à La Charbonnière, terrain situé au sud de la ville, au bord du Maroni. En outre, selon ce projet, le relogement devait être effectué sur des parcelles viabilisées, ce qui témoigne de l'influence des idées contemporaines sur le relogement en autoconstruction. Ce projet reste toutefois lettre morte : en l'absence de soutien de la municipalité créole, il n'est pas mis en œuvre.

C'est à partir de 1980 que le responsable de la cellule habitat de la DDE, René Quaranta¹⁵, entreprend de monter une opération RHI à Saint-Laurent-du-Maroni, élaborant un plan pour la « transplantation » des populations Boni¹⁶. À cette époque, le projet de démolition des quartiers marrons est lié à celui de la rénovation du Camp de la

¹³ Arch. Subdi. DDE, Charbonnière, Genèse, dossier intitulé "relogement des populations primitives de la météo", lettre du 29 avril 1975 du DDE au directeur départemental de l'Agriculture.

¹⁴ Arch. Subdi. DDE, Charbonnière, Genèse, dossier intitulé "relogement des populations primitives de la météo", Yves Chevallier, « Relogement des Bonis de la Roche Bleue », étude jointe à la lettre du 31 janvier 1975 du groupe d'étude et de programmation à M. Delgado.

¹⁵ René Quaranta, au départ attaché administratif à la DDE de la Réunion, est devenu un spécialiste des questions d'habitat, proche du DDE de la Réunion, Serge Dutruy. Après son passage en Guyane, il est nommé à la tête de la Société immobilière de Mayotte, créée par Jacques Maurice à la fin des années 1970. Selon Jacques Maurice, il fait partie des « protégés » d'Edmée Crivelli, libres d'expérimenter de nouvelles formules en matière de logement dans l'Outre-Mer.

¹⁶ Arch. Subdi. DDE, plan du 23 mai 1980 par la DDE, Quaranta et Huerre : transplantation des populations bonies au lieu-dit « La Charbonnière ».

Transportation, l'ancien bain, qui jouxte les berges : ce bâtiment historique, racheté par un entrepreneur, est loué à des créoles pauvres, considérés par les autorités comme des squatteurs. Sa rénovation à titre de monument est préconisée par les architectes depuis les années 1960. Des études préliminaires sur les bidonvilles marrons et l'ancien bain sont donc commandées par la DDE en 1980 à un cabinet d'architectes et urbanistes, le groupe de recherche en aménagement et programmation (GRAP). Ce groupe préconise la réhabilitation du Camp de la Transportation, et le maintien sur les berges d'une partie la population marronne : les « villages insalubres » doivent être réaménagés, et non rasés. Toutefois, la Municipalité de Raymond Tarcy ne souhaite s'engager ni sur la réhabilitation du Camp de la Transportation, témoin d'un passé qu'il préfère oublier, ni sur des projets de logement social en faveur des marrons, population vivant en marge et ne votant pas, à l'époque.

Malgré cette réticence initiale du maire, le montage du dossier de RHI commence en 1981 : la DDE convainc le responsable du service foncier de la mairie, Béranger Sainte-Luce, favorable au déplacement des marrons¹⁷. La commune délibère en février 1981 sur l'acquisition des parcelles disponibles pour le relogement à La Charbonnière¹⁸. Le 28 septembre 1981, le conseil départemental d'hygiène donne un avis favorable à la prise d'un arrêté préfectoral déclarant l'insalubrité des parcelles des berges¹⁹. Le périmètre insalubre défini par l'arrêté préfectoral du 7 juin 1982²⁰ inclut les berges et le Camp de la Transportation, et des subventions du Fonds d'aménagement urbain sont attribuées aux deux opérations. Ainsi, l'opération des berges du Maroni est progressivement inscrite avec celle du Camp de la Transportation dans la politique nationale de RHI. Le rapport de 1984 sur le logement en Outre-Mer reconnaît désormais la spécificité du cas guyanais, où les zones de bidonville de Guyane « *s'opposent au tiers urbain normal* » (Bertile, 1985, p. 116), et où la mise en valeur du patrimoine du Camp de la Transportation peut aller de pair avec la résorption de l'insalubrité (Bertile, 1985, p. 305). Toutefois, la RHI ne

¹⁷ Entretien avec Béranger Sainte-Luce du 5 mars 2012.

¹⁸ AC Dossier pour le conseil du 14 février 1981, rapport au conseil municipal n°3-81/Agar.

¹⁹ Arch. Subdi. DDE, procès-verbal de la réunion du 28 septembre 1981 du conseil départemental d'hygiène.

²⁰ Arch. Subdi. DDE, arrêté préfectoral n°1209 1D/2B du 7 juin 1982 sur le périmètre insalubre.

sera mise en place sur le terrain qu'après l'alternance municipale de 1983.

L'appropriation de la RHI par les acteurs locaux

En 1983, l'élection de Léon Bertrand à la fonction de maire marque le début d'une réappropriation de la RHI par la municipalité. Tandis que la rénovation du Camp de la Transportation est remise à plus tard, le déplacement des marrons devient une priorité. L'objectif de l'opération La Charbonnière devient la « libération », voire la « reconquête » des berges du Maroni, et non le maintien sur place des habitants : la mairie profite du financement étatique pour rénover son centre-ville et en éloigner les habitants des quartiers marrons. Si la DDE reste en charge de la construction du nouveau site – et du financement principal de l'opération –, c'est la municipalité qui prend la responsabilité politique de la démolition, et gère les relations avec les habitants.

La Municipalité impose l'objectif de démolition complète des quartiers marrons

Lorsque Léon Bertrand (RPR) gagne l'élection contre son prédécesseur socialiste Raymond Tarcy en 1983, la question de la résorption de l'habitat insalubre des berges et du Camp de la Transportation adjacent est au cœur des débats : tandis que Raymond Tarcy était favorable à une démolition complète des vestiges du bagne, mais peu enclin à entreprendre une opération de relogement des habitants marrons, Léon Bertrand s'engage en faveur de la réhabilitation du Camp de la Transportation au nom de la préservation du patrimoine, ainsi que pour un relogement des marrons à La Charbonnière. Dès l'élection de Léon Bertrand, l'opération de La Charbonnière est placée parmi les priorités de la municipalité : l'ancien responsable du service foncier, Béranger Sainte-Luce, qui avait soutenu ce projet dans les années qui précédaient, est nommé secrétaire général de la mairie. Quelques semaines après, le conseil municipal vote la création d'une commission FAU (fonds d'aménagement urbain²¹). En octobre 1983, une nouvelle étude statistique est réalisée dans les quartiers du front de fleuve par la

²¹ Archives municipales, délibération du conseil municipal du 26 avril 1983.

DDE²², et s'accompagne des premières réunions d'information des bénéficiaires du projet.

L'objectif du projet change : il s'agit désormais, avant tout, de supprimer les « villages insalubres », qui « *constituent une ceinture insalubre très dense qui ferme l'accès au fleuve de la ville*²³ ». Alors que la DDE aurait souhaité « dédensifier » l'occupation des berges²⁴, c'est l'objectif municipal de démolition complète qui est finalement poursuivi. Le diagnostic d'insalubrité ne suffisant pas à justifier l'éviction des marrons, l'éradication des « bidonvilles » est justifiée par des raisons à la fois sanitaires, esthétiques et sécuritaires. L'impératif sanitaire devient une justification dans un objectif de reconquête des berges par les autorités²⁵. En complément de l'argumentaire hygiéniste, des préoccupations sécuritaires de contrôle de la frontière sont invoquées. Le déplacement a enfin pour justification principale l'aménagement esthétique du centre-ville, qui est lié à la rénovation du Camp de la Transportation, même si cette dernière reste de l'ordre du projet et n'est pas mise en œuvre dans l'immédiat.

²² Arch. Subdi. DDE, octobre 1983 : Les villages des berges à Saint-Laurent-du-Maroni, rapport d'enquête.

²³ Arch. Subdi. DDE, 20 septembre 1984 : note du chef de l'arrondissement urbanisme et construction pour le DDE au préfet.

²⁴ Arch. Subdi. DDE, commission FAU 7 du 23 mai 1984.

²⁵ Arch. Subdi. DDE, 20 septembre 1984 : note du chef de l'Arrondissement urbanisme et construction pour le DDE au préfet.

PHOTOGRAPHIE DU QUARTIER MARRON DES BERGES DERRIERE L'HOPITAL



Archives personnelles de Jean-Pierre Wieczorek, 1984.

Dans un premier temps, les projets de relogement des services de l'État, dits « adaptés » aux marrons, ne remportent pas l'adhésion de la municipalité. Léon Bertrand se souvient qu'il trouvait alors « comiques » les sociologues participant aux premières réunions de la commission, dont certains voulaient préserver la tradition marronne²⁶. Béranger Sainte-Luce, à l'époque secrétaire général de mairie, exprime une franche hostilité envers ces « *ethnologues [qui] viennent nous dire comment les noirs marrons veulent vivre* », alors que les membres du conseil municipal savent comment vivre avec leurs « compatriotes²⁷ ». Pour les élus de la municipalité, le relogement des marrons permet de les « civiliser », en les sortant de leur habitat des berges, qualifié de « sauvage²⁸ ». Au départ, cette œuvre civilisatrice passe aussi par la construction d'une église : nombre de conseillers municipaux sont liés à l'Église catholique, notamment en ce qui concerne le rapport paternaliste aux « populations tribales ». Toutefois, le projet d'église est incompatible avec les projets de la DDE, et est rapidement abandonné, au profit de la construction d'un grand marché²⁹.

²⁶ Léon Bertrand, 20 mars 2012.

²⁷ Béranger Sainte-Luce, 3 avril 2012.

²⁸ Entretien avec Marie-Thérèse Morel, 22 mars 2012.

²⁹ Arch. Subdi. DDE, 20 octobre 1987 : structure polyvalente de La Charbonnière, note explicative, 2. p.

Finalement, la municipalité finit par se rallier à l'idée d'un relogement adapté, et change de secrétaire général : le maire souhaite créer un « village marron », dans une visée de développement touristique³⁰.

L'appui politique de la municipalité aux urbanistes de la DDE

La mairie et la DDE ne poursuivent donc pas tout à fait les mêmes objectifs, mais ont besoin l'une de l'autre pour mettre en œuvre la RHI. Elles collaborent au sein de la commission FAU, qui se réunit toutes les deux semaines de 1984 à 1989, pour suivre l'opération : elle rassemble le maire et ses principaux collaborateurs, ainsi que les agents de la DDE, mais aucun habitant marron. Le financement de l'opération est partagé : le foncier est racheté ou exproprié par la mairie, et l'aménagement des terrains à La Charbonnière est financé à 57% par le Fonds d'aménagement urbain, à 12,5% par la commune, à 4,5% par le Fonds national de développement des adductions d'eau, et à 26% par les attributaires³¹ (en argent ou en nature). La mise en œuvre comme le financement sont donc répartis entre la mairie et la DDE : tandis que la DDE mobilise ses moyens humains et techniques pour la mise en place du chantier, la mairie prend en charge les démolitions. Elles sont décrites par les élus comme un moment solennel, en présence de l'équipe de la mairie et de la RHI, mais aussi du sous-préfet et des gendarmes.

Dans le même temps, la DDE laisse aux élus communaux l'essentiel du travail relationnel avec les habitants, et du choix des attributaires. Les élus se rendent en personne sur les berges du Maroni, pour informer les marrons du projet : Léon Bertrand parle le *sranan tongo*, langue véhiculaire comprise entre autres par les marrons, et peut donc facilement communiquer avec eux. Les habitants ne sont pas associés aux prises de décisions, et leurs éventuelles revendications sont rejetées. Il arrive que des conflits voient le jour avec des habitants lorsqu'un attributaire refuse de venir signer son dossier ou qu'il conteste le modèle architectural choisi pour le relogement, la personne est alors directement interpellée par le maire ou un des ses adjoints, qui connaissent les habitants personnellement.

De plus, la mairie choisit des intermédiaires marrons pour défendre le projet auprès des habitants. Léon Bertrand s'appuie ainsi sur les autorités coutumières lorsqu'il se rend dans les quartiers des berges

³⁰ Entretien avec Marie-Thérèse Morel, 22 mars 2010.

³¹ Arch. Subdi. DDE, AUC/UO, fiche d'opération du 26 mai 1986.

pour informer la population. L'interlocuteur choisi pour le projet est le capitaine Aluku Marcel Doye, qui l'avait aidé à faire ses premières campagnes politiques de 1982 et 1983 auprès des premiers Aluku électeurs. Pour l'opération, il est recruté en tant qu'ouvrier du chantier, dont la mission sera notamment de faire circuler l'information vers les habitants. Pour autant, il n'est pas associé aux décisions : ses aspirations à accéder à une maison moderne en dur, plutôt qu'à une maison triangulaire en bois, ne sont pas prises en considération.

Un relogement « adapté » à la culture des marrons

Le projet de délogement des marrons va de pair avec celui du relogement. Dès la genèse du projet, les fonctionnaires métropolitains de l'habitat imaginent un habitat adapté à la « culture » des marrons, telle qu'ils se la représentent : ils s'appuient notamment sur les travaux de l'ethnologue Jean Hurault concernant ceux qu'il appelait « Noirs réfugiés », « Africains de Guyane », et plus anciennement « primitifs ». Le projet de La Charbonnière est dit d'habitat « adapté » : ce terme, fréquemment cité par Jacques Maurice, s'est imposé au cours des années 1980. Il apparaît dans les brochures sur La Charbonnière en 1986³². Il renvoie tantôt à une spécificité culturelle dans la conception des logements, tantôt à un souci d'adapter le coût du logement aux populations les plus démunies, au travers de nouveaux produits financiers réduisant ce coût. Le projet comporte une dimension éducative : d'une part, l'autoconstruction permet aux habitants d'accéder à la propriété, tout en leur fournissant un travail de constructeur ; d'autre part, le logement « adapté » doit enfin leur permettre de retrouver leur culture originelle. La réception du projet par les marrons est très mitigée, ce qui explique l'abandon rapide de ces principes.

³² Arch. Subdi. DDE, Direction départementale de l'équipement, *Guyane française, « politique de résorption des bidonvilles »*, mars 1986.

Un procédé de construction « adapté » aux marrons : l'autoconstruction

Les architectes métropolitains du GRAP, Léon Attila Cheyssial³³, Bernard Chatain et Anne Hublin, avaient préconisé une nouvelle méthode pour la mise en œuvre de cet habitat (GRAP, 1981). Il s'agissait de faire participer les artisans locaux, avec le montage d'un atelier de production. Encadrés par une équipe d'assistance architecturale et d'encadrement technique, composée de Compagnons du devoir et du tour de France, des artisans locaux seraient formés à des techniques modernes de production³⁴. Cette méthode est directement inspirée des expériences de relogement menées par le directeur de l'Équipement de Mayotte de l'époque, Jacques Maurice³⁵, auxquelles l'auteur de l'étude, Léon Attila Cheyssial, a participé. Cette collaboration avec les Compagnons, embauchés comme volontaires civils à l'aide technique, avait été suggérée par Edmée Crivelli, du ministère de la Construction³⁶. Alors que pour le projet de Mayotte le matériau principal était la terre, les auteurs conseillent d'utiliser ici le bois local, en utilisant les savoir-faire des marrons.

Ce dispositif sera finalement mis en œuvre après la nomination de Jacques Maurice en Guyane. Il repose sur l'idée que les pauvres, comme les populations tribales, disposent de temps, à défaut de moyens financiers. Il faut donc les encadrer de manière à « *mobiliser le temps pour eux*³⁷ ». Le travail fourni par des autoconstructeurs supposés oisifs est la condition de l'accession à la propriété, qui responsabiliserait les individus et leur permettrait de devenir des citoyens. La Charbonnière constitue la première grande opération de ce type en Guyane.

La construction est réalisée en plusieurs étapes : l'ossature est assemblée, puis érigée par les ouvriers du chantier, encadrés par les Compagnons. L'autoconstruction est limitée dans ce projet; le modèle

³³ Ces architectes métropolitains sont des spécialistes de l'habitat en Outre-Mer : Léon Attila Cheyssial et Bernard Chatain avaient travaillé ensemble, d'abord comme volontaires à l'aide technique à la DDE de Guadeloupe, avec Jacques Maurice. Ils ont ensuite collaboré avec ce dernier sur les projets d'habitat en terre à Mayotte, avant de réaliser cette étude sur Saint-Laurent-du-Maroni.

³⁴ GRAP, vol. 1.

³⁵ Entretien avec Jacques Maurice, 15 mars 2010.

³⁶ Entretien avec Jacques Maurice, 15 mars 2010.

³⁷ Entretien avec Jacques Maurice, 15 mars 2010.

étant le même pour tous. De plus, la DDE choisit de réaliser des toitures en bardeaux de bois, bien que cette technique soit absente des procédés de construction coutumiers marrons. Il ne s'agit pas d'une technique employée par les marrons, qui privilégient les couvertures en feuille de palme puis en tôle³⁸. Face à la réticence des habitants à mettre en œuvre cette technique, c'est finalement une entreprise qui est choisie pour fabriquer les bardeaux. Les Compagnons participent énormément à la réalisation des toitures, ajoutant diverses lucarnes d'architecture rurale métropolitaine. Le grand marché, construit sur les plans d'une église, est aussi une prouesse de charpentier, étrangère à l'architecture marronne. Le procédé constructif est donc éloigné des savoir-faire constructifs des marrons. Pourtant, les formes architecturales sont inspirées des coutumes architecturales marronnes, dans l'objectif de revivifier leurs traditions.

Revivifier la culture marronne

L'idée de réaliser un habitat spécifique à la culture marronne est mentionnée dans tous les projets de relogement depuis 1974. Jacques Maurice poursuit cette volonté en choisissant un modèle de logement inspiré de l'architecture coutumière marronne. Dès 1975, les prémices du projet de La Charbonnière sont posées, avec quelques-uns des principes qui seront mis en œuvre dix ans plus tard : l'autoconstruction, l'habitat dit « adapté » et la revitalisation culturelle marronne. En 1982, Jacques Maurice envoie un étudiant en architecture de la Faculté de Grenoble envoyé en immersion sur le Haut-Maroni, Jean-Pierre Wieczorek. Il lui demande ensuite de réaliser un modèle de maison adaptée à la culture marronne, pour la Charbonnière³⁹. Ce modèle est une combinaison entre des éléments de l'architecture coutumière et d'autres, conformes aux standards du logement social : « *On voulait retrouver les racines de l'habitat du fleuve, c'est-à-dire la maison triangulaire, à qui on a redonné des dimensions d'habitabilité et de salubrité normales*⁴⁰. »

Ainsi, la forme générale en triangle rappelle l'habitat coutumier, avec pignons en façade et fortes pentes du toit⁴¹. Ce modèle est

³⁸ MOOMOU, *op. cit.*.

³⁹ Entretien avec Jean-Pierre Wieczorek, 29 septembre 2010

⁴⁰ Entretien avec Jacques Maurice, 15 mars 2010.

⁴¹ Arch. Subdi. DDE, Direction départementale de l'équipement, *Guyane française, « politique de résorption des bidonvilles »*, mars 1986, p. 44.

critiqué car il constitue un rappel purement visuel de la forme architecturale coutumière, sans pour autant respecter les dimensions réduites ni les fonctions limitées au couchage et au stockage de matériel des maisons marronnes du Haut-Maroni⁴².

MAISON DE LA PREMIERE TRANCHE



Photographie personnelle, 2011.

En outre, le projet des services de l'État est de créer un « village marron » dans la ville. L'étude du GRAP de 1981⁴³ préconisait ainsi de ne pas délimiter de parcelles privatives pour préserver de nombreux espaces collectifs. Le projet finalement mis en œuvre doit permettre de recréer un « village⁴⁴ » sur le modèle des villages du Haut-Maroni, avec des cheminements piétonniers délimitant des « grappes » de maisons. De plus, la structure de la société en ethnies est censée être respectée lors de l'attribution des logements⁴⁵. L'anthropologue Kenneth Bilby constate qu'en 1987, les attributaires Aluku et Ndjuka sont séparés par la route qui traverse La Charbonnière. Ainsi, le projet de La Charbonnière est celui d'un habitat pensé de manière spécifique à la culture des marrons, telle que la perçoivent les agents de l'État, qui sont à l'initiative de ce projet.

⁴² Entretien avec Frédéric Lanjouère-Croux, 11 décembre 2009.

⁴³ GRAP, vol. 1 bis.

⁴⁴ Arch. Subdi. DDE, Journal de la DDE, 1987. Légende d'une photographie d'enfants jouant devant les maisons : « le village commence à vivre ».

⁴⁵ Arch. Subdi.00 DDE, Direction départementale de l'équipement, *Guyane française*, « politique de résorption des bidonvilles », mars 1986, p.35.

La réticence des attributaires et l'abandon final de l'autoconstruction

Dès le début du chantier, les attributaires sont réticents à commencer les travaux. Ils critiquent la forme triangulaire des maisons, jugée peu pratique⁴⁶. Les habitants auraient en effet préféré une couverture en feuille de tôle⁴⁷, qui est d'entretien plus simple que le bardeau, et associée à la modernité. Une délégation de marrons conduite par Marcel Doye, le capitaine Aluku choisi par la mairie comme « courroie de transmission » de l'opération, apporte à la commission FAU des critiques au modèle constructif en décembre 1984⁴⁸ et réclame des maisons en dur. En outre, certains attributaires refusent le principe d'autoconstruction, qui suppose selon eux un travail gratuit de leur part. Ces différentes opinions exprimées à la commission ne sont d'abord pas prises en compte dans la conception du projet, qui est mis en place sans modifications.

Au cours de la construction, les travaux sont néanmoins ralentis par l'inertie des habitants : en mai 1986, ils n'ont pas beaucoup avancé : seulement douze logements sont livrés, huit sont en construction⁴⁹. Par ailleurs, l'installation des marrons dans les nouveaux logements ne se fait pas sans appropriations. Ainsi, le modèle des maisons bardeaux lui-même est très rapidement modifié par les habitants pour agrandir l'espace. En dépit des tentatives de réglementation de la mairie⁵⁰, des annexes extérieures sont construites, notamment pour y faire cuire la farine de manioc, opération dégageant une fumée épaisse. Les premières années, la plupart des gens continuent de faire leur toilette dans le fleuve⁵¹, de préférence à la salle de bain. Des commerces informels voient très rapidement le jour dans ces annexes aux maisons : salon de coiffure, bars, échoppes. En outre, les attributaires marquent les limites de leur parcelle en construisant des clôtures, alors que le projet de « village marron » prévoyait des cheminements sur les parcelles non délimitées. Ces différentes pratiques déviantes incitent la commission à repenser le projet.

⁴⁶ Entretien avec Akeli Assiti, dit Da Fishi, 14 avril 2011, avec Etienne Assiti. Transcription et traduction par Guillaume Awasai.

⁴⁷ Entretien avec Pierre Neman, du 17 décembre 2009.

⁴⁸ Arch. Subdi. DDE, commission 19 du 5 décembre 1984.

⁴⁹ Arch. Subdi. DDE, AUC/UO, fiche d'opération du 26 mai 1986.

⁵⁰ Arch. Subdi. DDE, commission 67 du 17 mars 1987.

⁵¹ Entretien avec Frédéric Lanjouère-Croux, 11 décembre 2011.

En 1986, une contribution financière des attributaires est ajoutée à leur participation en nature, afin de couvrir les coûts croissants du projet. Le recouvrement de ces « loyers » se heurte à l'opposition des attributaires⁵². Les autorités décident alors de mettre en place la deuxième tranche, renonçant à certains éléments initiaux. L'idée de l'autoconstruction est abandonnée. Le modèle des maisons reste en bois et bardeaux, mais il est agrandi, et prend une forme moins triangulaire ; la construction est réalisée relativement rapidement, par une entreprise⁵³. Ainsi, lors de cette opération, la vision imposée d'un habitat « adapté » aux habitants s'est heurtée à l'inertie des habitants, voire à leur détournement du projet, et a dû être modifiée en conséquence.

À cela s'ajoute, par la suite, l'afflux de réfugiés surinamais déclenché par la guerre civile surinamaïse de 1986. La plupart d'entre eux sont des marrons, et s'installent chez des parents ou amis, dans les quartiers des berges dont la démolition avait déjà commencé, ainsi que dans les maisons en construction de La Charbonnière. L'accroissement démographique subit bouleverse l'envergure du relogement à effectuer. Les quartiers sur berge sont finalement rasés dans les années 1990 avec des opérations successives de RHI, qui renoncent aux principes d'habitat adapté et d'autoconstruction⁵⁴.

Conclusion

La politique nationale de résorption de l'insalubrité a ainsi été appliquée de manière particulière à Saint-Laurent-du-Maroni. La mise en place d'outils spécifiques à l'Outre-Mer a permis de mettre en œuvre des projets de logement « adapté » aux habitants. Des solutions particulières ont été expérimentées dans les cas marginaux des populations dites « tribales », à Mayotte et en Guyane. Selon Jacques Maurice, les collectivités d'Outre-Mer sont finalement le seul lieu où de telles expérimentations ont été possibles⁵⁵, en raison de la marge de manœuvre laissée aux agents de l'État par le Ministère, dont certains hauts fonctionnaires partagent cette conception idéalisée du logement social.

⁵² Entretien avec Jean-Pierre Wieczorek, 29 septembre 2010.

⁵³ Arch. Subdi. DDE, commission 70 du 13 mai 1987.

⁵⁴ C2R, mai 1997. Étude pré-opérationnelle de RHI. Village chinois, p. 13.

⁵⁵ Entretien avec Jacques Maurice, 15 mars 2010.

Cette orientation nationale est réappropriée de diverses manières par les acteurs du projet de La Charbonnière. Les agents de l'État, porteurs d'une vision humaniste, font de l'Outre-Mer leur laboratoire. La municipalité utilise les crédits de la RHI pour reloger en périphérie certaines populations, pour rénover son centre-ville. Enfin, les habitants des quartiers marrons, bien que non associés aux décisions sur le projet, ne le subissent pas complètement : certains manifestent leur réticence par leur inertie à construire, d'autres adaptent leurs logements à leurs besoins en construisant des extensions. Ces stratégies conduisent finalement les autorités à ne pas reconduire ce projet tel qu'il avait été initialement conçu.

Bibliographie

- BARROS, F. (de), « Des "Français musulmans d'Algérie" aux "immigrés". L'importation de classifications coloniales dans les politiques du logement en France (1950-1970) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/4, n°159, pp. 26-53.
- BERTILE, W., *Le logement dans les départements d'Outre-Mer*, Rapport au Premier ministre, La Documentation française, 1985. Mission confiée (en mars 1983) par Pierre Mauroy, Premier ministre, à Wilfrid Bertile, député de la Réunion. Remis en mars 1984.
- BENZAGLOU, M., *L'éclairage des DOM sur la mise en œuvre du droit au logement en France : l'exemple du logement évolutif social*, http://resohab.univ-paris1.fr/jclh05/article.php3?id_article=15, consulté le 1/06/2012.
- BILBY, K.M., *The Remaking of the Aluku. Culture, Politics and marron Ethnicity in French South America*, John Hopkins University, Baltimore, Maryland, 1990.
- BLANC-CHALEARD, M.-C., *Des bidonvilles à la ville. Migrants des Trente Glorieuses et résorptions en région parisienne*, habilitation à diriger des recherches, Paris I, sous la direction d'Annie Fourcaut, 2008.
- COLLOMB, G., JOLIVET, M.-J. (coord.), *Histoire, identités et logiques ethniques : Amérindiens, Créoles et Noirs Marrons en Guyane*, Paris, Éditions du comité des travaux historiques et scientifiques, 2008.
- FATHY, H., *Construire avec le peuple : histoire d'un village d'Égypte*, traduit par Yana Kornel, Paris, Sinbad, 1970.
- GEHIN, C., PAULAIS, T., *Résorption de l'habitat insalubre en Outre-Mer*, Paris, Cahiers de la politique urbaine, 2000.
- GRAP (Groupe de recherche en aménagement et programmation), Étude DDE/ADUAG ; CHATAIN, B. ; CHEYSSIAL, L. A ; HUBLIN, A. *et al.*, *Villages insalubres à Saint-Laurent du Maroni, août 1981* (vols. 1, 1 bis, 2 bis, 3, 4, 5, plans).

- GUYON, S., *Du gouvernement colonial à la politique racialisée. Sociologie historique de la formation d'un espace politique local (1949-2008)*. St-Laurent du Maroni, Guyane, Thèse pour le doctorat en sciences politiques, Paris I, 2010.
- HURAUULT, J., *Africains de Guyane. La vie matérielle et l'art des Noirs réfugiés de Guyane*, Paris/La Haye, Éditions Mouton, 1965.
- HUBLIN, A., *Ville marronne et cultures coutumières. Morphologie d'établissements marrons en Guyane française*, Mémoire de synthèse, vol. II, habilitation à diriger les recherches sous la direction du professeur Anne Bride Collin-Delavaud, IHEAL, Paris III, 2002.
- MAHNIG, H., « La question de "l'intégration" ou comment les immigrés deviennent un enjeu politique. Une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse », *Sociétés contemporaines*, n°33, 1999, pp. 15-38.
- MOOMOU J., *Les Bonis à l'âge de l'or et du grand « takari » (1860-1969) : temps de crises, temps d'espoir*. Thèse de doctorat dirigée par Bernard Vincent et Myriam Cottias, EHESS, 2009.
- PIANTONI, F., *L'enjeu migratoire en Guyane française. Une géographie politique*, Matoury, Ibis rouge Éditions, 2009.
- PRICE R., PRICE S., *Les marrons*, Cayenne, Vents d'Ailleurs, 2003.
- SMUH (Secrétariat des missions d'urbanisme et d'habitat), *La politique de l'habitat insalubre dans les départements d'Outre-Mer*, ministère de l'Équipement, Direction de la construction, Paris, 1976.